

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

DECRET N° 64/42 du 7/01/84 /MTPS.DGTFP.DFP.2103.5

Accordant une bonification d'échelon à
Monsieur MIAFOUN Casimir, Ingénieur des
Mines de 4° échelon des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8.7.79
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nération des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Mem-
bre du Conseil des Ministres ;

.../...

(/u l'arrêté n° 4012/MTPS.DGTFP/DFP du 27.6.81 autorisant Monsieur MIAFOUNA Casimir, Ingénieur de 1^o échelon des Services Techniques (Mines) à suivre un stage de formation en France ;

(/u le décret n° 84/368/MME.SGMME du 13.4.83 portant promotion au titre de l'année 1983 des Ingénieurs des Mines de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 7 Novembre 1983 ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - Monsieur MIAFOUNA Casimir, Ingénieur de 4^o échelon, indice 1.140 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) en service au Secrétariat Général des Mines et Energie à Brazzaville, Titulaire du Diplôme de Docteur-Ingénieur spécialité = Sciences et Techniques Minières, délivré par l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (France), bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 6^o échelon de son grade, indice 1.300 Acc = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, puis au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

F. Le Ministre des Mines et de
l'Energie, en mission,
Le Ministre de l'Industrie et
de la Pêche,

Jean ITADI.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Loui SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.E.	3
D.C.F.	3
M.M.E.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2.-